

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum (urgence sanitaire) : 13

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2021-074

ZAC TRIANGLE DE L'OASIS

**MODALITES DE MISE A
DISPOSITION DU PUBLIC DE
L'ETUDE D'IMPACT
PAR VOIE ELECTRONIQUE**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 mai 2021 et affichée le 26 mai 2021.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

23 JUIN 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi premier juin le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec, 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), M. Henry Hippolyte (par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Jean-Claude Adois (par M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint), M. Patrice Payet (par M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint), Mme Barbara Saminadin (par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe), Mme Paméla Trécasse (par M. Didier Amachalla).

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17 h 50 (mise en discussion du rapport n°2021-068).

Départ(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 18 h 06 (mise en discussion du rapport n°2021-070).

Absents : M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Affaire n°2021-074

**ZAC TRIANGLE DE L'OASIS
MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT
PAR VOIE ELECTRONIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2007/43 du 26 avril 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC ;

Vu la délibération n°2008/099 du 19 juin 2008 par laquelle le conseil municipal a approuvé la concession d'aménagement « ZAC Fac-Technoport » et rendue exécutoire le 23 septembre suivant ;

Vu la délibération n°2020/143 du 1er décembre 2020 approuvant le lancement et les modalités de la concertation préalable requise sur le fondement de l'article R. 311.12 du Code de l'Urbanisme dans le cadre de la procédure de modification du dossier de création de ZAC ;

Vu l'avis délibéré n°MRAe 2020APREU6 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de La Réunion sur le projet d'aménagement de la ZAC « Triangle de l'Oasis » rendu le 25 août 2020 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » du 19 mai 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 1^{er} juin 2021 relatif aux modalités de mise à disposition du public de l'étude d'impact par voie électronique ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modalités de mise à disposition au public de l'étude d'impact de la ZAC Triangle de l'Oasis, par voie électronique, telles que présentées dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser M. le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU